

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 4 avril 2020

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Synthèse des observations du public

La consultation du public, en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, sur l'arrêté préfectoral autorisant la Société ARALEP à réaliser des opérations de capture et de transport de poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques sur différents cours d'eau du département de l'Allier dans le cadre des travaux d'aménagement de la RN 7, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Francis PRUVOT

Chef du Service Environnement